

## Règlement numéro 160

Règlement numéro 160 décrétant une dépense de 220 500 \$ et un emprunt de 220 500 \$ pour des travaux d'égout pluvial et de voirie sur la rue Bellevue

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par madame la conseillère Esther Savard lors de la séance du conseil tenue le 10 novembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et résolu à l'unanimité que le règlement portant le numéro 160 soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

### ARTICLE 1 :

Le conseil est autorisé à effectuer des travaux d'égout pluvial et de voirie sur la rue Bellevue, dont le montant est estimé à 200 966.45 \$ incluant les taxes et les imprévus, tel que démontré sur l'estimation préliminaire des coûts de construction préparée par WSP Canada portant le numéro de dossier 141-15106-00 à l'annexe A.

Le conseil est autorisé à dépenser un montant de 20 500 \$ pour la surveillance des travaux (chantier, bureau et laboratoire) en honoraires professionnels, tel que démontré à la fiche projet : immo TP-12 – plan triennal des immobilisations 2015-2016-2017 à l'annexe B.

### ARTICLE 2 :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 220 500 \$ pour les fins du présent règlement.

### ARTICLE 3 :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 220 500 \$ sur une période de 15 ans.

### ARTICLE 4 :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5 :

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 :

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 7 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

maire

---

greffière

*Avis de motion donné le :*

*10 novembre 2014*

*Règlement adopté le :*

*8 décembre 2014*

*Entrée en vigueur le :*

*20 février 2015*

# ANNEXE A



Propriétaire : Ville de Portneuf  
Ville : Ville de Portneuf  
Projet : Réfection de la rue Bellevue  
Date : 11 août 2014 Rév. n° : 1  
Dossier : 141-15106-00

## ESTIMATION PRÉLIMINAIRE DES COÛTS DE CONSTRUCTION

Art.	Description de l'ouvrage	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire	Montant
<b>RÉFECTION DE LA RUE BELLEVUE</b>					
1.	Sous-total - Réfection de la rue Bellevue				176 160.00 \$
	Imprévus (10%)				17 616.00 \$
	Sous-total - Réfection de la rue Bellevue - avec imprévus				193 776.00 \$
	Taxes nettes (3.7107%)				7 190.45 \$
	<b>Total - Réfection de la rue Bellevue</b>				<b>200 966.45 \$</b>

Préparée par : Christine Champagne, ing.  
# OIQ : 5004414

Vérifiée par : Philip Morin, ing.  
# OIQ : 142816



Propriétaire : Ville de Portneuf  
Ville : Ville de Portneuf  
Projet : Réfection de la rue Bellevue  
Date : 11 août 2014 Rév. n° : 1  
Dossier : 141-15106-00

**ESTIMATION PRÉLIMINAIRE DES COÛTS DE CONSTRUCTION**

Art.	Description de l'ouvrage	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire	Montant
1.	<b>RÉFECTION DE LA RUE BELLEVUE</b>				
1.1.	<b>ÉGOUT PLUVIAL</b>				
1.1.1.	Conduite d'égout pluvial				
1.1.1.1.	- 300 mm ø	m. lin.	7	115,00 \$	805,00 \$
1.1.1.2.	- 375 mm ø	m. lin.	32	130,00 \$	4 160,00 \$
1.1.1.3.	- 450 mm ø	m. lin.	92	150,00 \$	13 800,00 \$
1.1.2.	Regard d'égout pluvial				
1.1.2.1.	- 900 mm ø	unité	3	3 000,00 \$	9 000,00 \$
1.1.3.	Puisard de rue	unité	5	2 500,00 \$	12 500,00 \$
1.1.4.	Amorce pluviale	unité	2	500,00 \$	1 000,00 \$
1.1.5.	Entrée d'égout pluvial	unité	1	750,00 \$	750,00 \$
1.1.6.	Sortie d'égout pluvial	unité	1	750,00 \$	750,00 \$
1.1.7.	Fossé à reprofiler	m. lin.	122	15,00 \$	1 830,00 \$
1.1.8.	Conduite d'égout pluvial à désaffecter	global	1	2 000,00 \$	2 000,00 \$
1.1.9.	Isolation				
1.1.9.1.	- Type 1	m. car.	150	25,00 \$	3 750,00 \$
1.1.9.2.	- Type 3	m. car.	20	35,00 \$	700,00 \$
	<b>Sous-total - Égout pluvial</b>				<b>51 045,00 \$</b>
1.2.	<b>VOIRIE</b>				
1.2.1.	Préparation de l'infrastructure	m. lin.	310	20,00 \$	6 200,00 \$
1.2.2.	Décohésionnement du revêtement bitumineux	m. car.	1300	3,50 \$	4 550,00 \$
1.2.3.	Recharge et malaxage	m. car.	1000	6,50 \$	6 500,00 \$
1.2.4.	Enrobé bitumineux				
1.2.4.1.	- EB-14 (144 kg/m <sup>3</sup> ), épaisseur 60 mm	t.m.	335	100,00 \$	33 500,00 \$
1.2.5.	Bordure en béton	m. lin.	560	35,00 \$	19 600,00 \$
1.2.6.	Trait de scie	m. lin.	27	50,00 \$	1 350,00 \$
1.2.7.	Ponceau existant à approfondir	unité	1	1 000,00 \$	1 000,00 \$
1.2.8.	Ponceau existant à remplacer	unité	1	4 000,00 \$	4 000,00 \$
1.2.9.	Réparations des arrières				
1.2.9.1.	- Entrée en gravier	m. car.	120	25,00 \$	3 000,00 \$
1.2.9.2.	- Entrée d'auto en pavage (EB-10S)	m. car.	275	50,00 \$	13 750,00 \$
1.2.9.3.	- Bordure	m. lin.	15	40,00 \$	600,00 \$
1.2.9.4.	- Bordure de bois	m. lin.	15	35,00 \$	525,00 \$
1.2.9.5.	- Mur d'aménagement	m. lin.	5	250,00 \$	1 250,00 \$
1.2.9.6.	- Gazon en plaques	m. car.	1420	12,00 \$	17 040,00 \$
	<b>Sous-total - Voirie</b>				<b>112 865,00 \$</b>
1.3.	<b>DIVERS TRAVAUX</b>				
1.3.1.	Organisation de chantier et divers travaux	global	1	12 250,00 \$	12 250,00 \$
	<b>Sous-total - Divers travaux</b>				<b>12 250,00 \$</b>
	<b>SOUS-TOTAL - REFECTION DE LA RUE BELLEVUE</b>				<b>176 160,00 \$</b>
	(Montant à reporter à la page 1)				

## ANNEXE B

### Ville de Portneuf Fiche projet : IMMO. TP-12 plan triennal des immobilisations 2015-2016-2017

I- identification	II- coûts			III- ventilation des coûts pour chacune des années du plan triennal
Unité adm. : Travaux Publics Programme : Projet : Installation de bordures et contrôle des eaux pluviales sur Bellevue. Codification :	220 500,00\$ tout compris Voir règlement d'emprunt. Incluant les services d'ingénieries 20 500,00\$ Soumission CPP : 196 461,44\$ taxes incluses.			2015 : 220 500,00\$ 2016 : 0\$ 2017 : 0\$
IV- détails et justifications	2015	2016	2017	VII- responsable du projet
Les résidents de la rue Bellevue demandent l'installation de bordures afin de contrôler les eaux pluviales et l'érosion pendant les fortes pluies. Après étude, des plans et devis furent émis pour fin d'appel d'offres public. Les travaux comprennent : Pose de regards puisards pluviaux; Pose de regard de rue; Pose d'une conduite pluviale; Émissaire pluvial Pavage et bordures.	<b>220 500,00\$</b>	<b>0\$</b>	<b>0\$</b>	Denis Dion, travaux Publics

#### VI- modes de financement (ventiler les coûts du projet selon les sources ci-après mentionnées)

Cette section est réservée au Secrétaire trésorier. Il s'agit de préciser les modes de financement par projet à savoir :

1- Emprunt à long terme : \_\_\_\_\_ 2- Fonds des pares : \_\_\_\_\_ 3- Recettes courantes : \_\_\_\_\_

3- Fonds de roulement : \_\_\_\_\_ 4- Promoteurs : \_\_\_\_\_ 5- Subventions : \_\_\_\_\_

6- Organismes sans but lucratifs : \_\_\_\_\_ Autres : \_\_\_\_\_

N.B. Le financement d'un projet peut dans certains cas, provenir de sources différentes. Il s'agira alors d'en faire la ventilation.

Signature du responsable du projet \_\_\_\_\_ Signature du . trés. \_\_\_\_\_

Approbation du Directeur général \_\_\_\_\_